

Point d'eau naturel ou artificiel (P.E.N.A.)

Un Point d'Eau Naturel ou Artificiel (PENA) est une surface d'eau ou un cours d'eau dans lequel on trouve de l'eau en tout temps de l'année. Un PENA peut-être un lac, un étang, un ruisseau, une rivière etc.... Il ne pourra être répertorié que s'il peut fournir en tout temps de l'année un minimum de 30 m³ d'eau.

Les plans d'eau destinés à la DECI, devront obligatoirement être aménagés règlementairement (signalétique et aire d'aspiration).

Caractéristiques du P.E.N.A

Pour être considéré en tant que P.E.N.A, un point d'eau incendie doit impérativement répondre à deux caractéristiques principales :

- ❶ Il doit être accessible en tout temps de l'année, aux engins de lutte contre l'incendie ;
- ❷ La mise en aspiration sur la nappe d'eau doit pouvoir se faire :
 - ↪ Soit directement depuis la pompe de l'engin et les tuyaux d'aspiration ;
 - ↪ Soit par le biais d'une colonne d'aspiration préalablement aménagée.

Pour la mise en œuvre des engins de secours :

- Il doit être accessible en tout temps de l'année à partir d'une aire d'aspiration normalisée de 8 x 4 m (32 m²) ;
- Une ou plusieurs colonnes fixes d'aspiration (nombre et types en fonction du risque à défendre) sont conseillées ;
- La hauteur géométrique d'aspiration (différence entre le niveau de l'eau et le niveau du sol accessible aux engins + 0.5 m) ne doit pas dépasser 6 mètres ;
- La crépine doit être immergée d'au moins 0.3 mètre et se situer à plus de 0.5 mètre du fond de l'eau ;
- Une signalétique réglementaire doit être mise en œuvre (cf : fiche technique n°10).

